

# CRECHES : Congés imposés... Les personnels veulent des compensations...

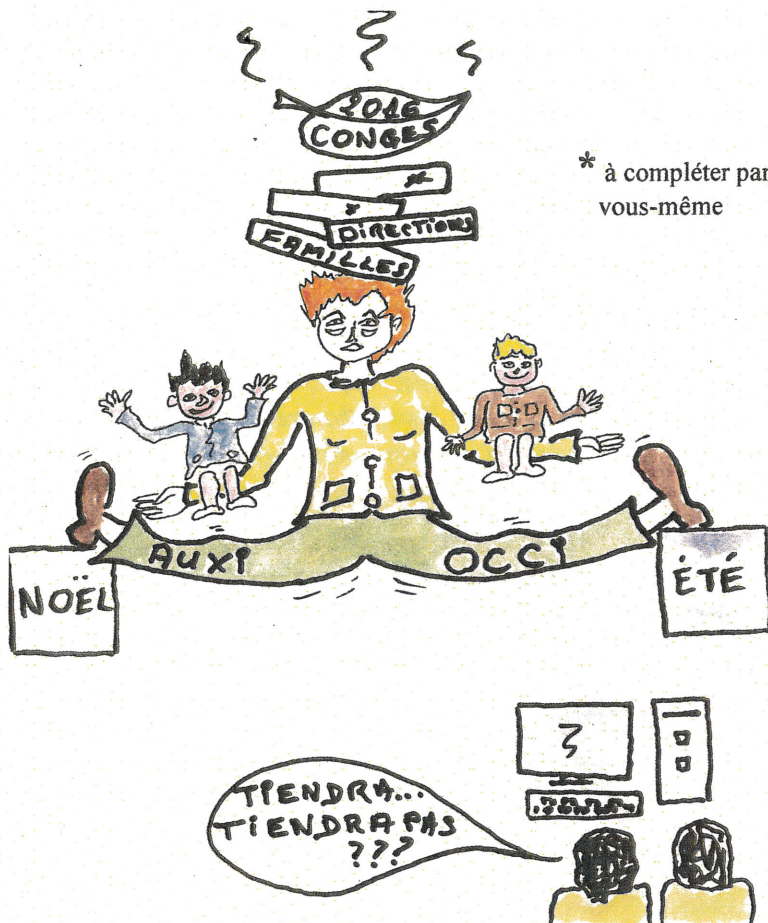
Mars 2016

## On nous dit nécessité de service... nous répondons...service public en danger !!!

La nécessité de service est mise en avant pour justifier cette nouvelle organisation. Il a fallu insister pour obtenir la raison première qui a conduit l'administration à prendre ces nouvelles mesures. En fait, la seule préoccupation est d'ordre budgétaire. On ne parle plus de service rendu aux familles, on ne parle plus des conditions de travail...seule la calculette compte. Mais il suffit de réfléchir une seule fraction de seconde pour s'apercevoir qu'il s'agit là d'un calcul à courte vue qui dans la durée va s'avérer faux. En effet, en rigidifiant la prise de congés dans un contexte de conditions de travail de plus en plus contraignantes ces nouvelles dispositions risquent de produire de l'absentéisme. Tout simplement, parce que les agents vont être confrontés à des situations de famille perturbées pour ceux qui ont des enfants en bas âge ou scolarisés. De plus les périodes travaillées entre chaque période de congés vont être rallongées alors que les personnels absents dans les services ne sont pas remplacés ce qui augmente la charge quotidienne du travail et dégrade les conditions de travail avec pour conséquences : l'accumulation de la fatigue, la perte de sens du travail.

Cette approche du travail est particulièrement réductrice et interroge sur le devenir du service public...car en procédant ainsi les responsables mettent de fait le service public en concurrence avec le privé : sans visée sociale le service public n'aura rien de plus à offrir par rapport à des structures privées. Le financement des services des crèches du CCAS est assuré par la CAF, les parents et par une subvention de la mairie attribuée au CCAS. Cette disposition s'inscrit dans le cadre de la politique de restrictions budgétaires décidées au niveau de la mairie et de la métropole qui sont gérées comme des entreprises avec des objectifs de « rentabilité » qui restent encore à prouver. Les élus se présentent comme des chefs d'entreprise. A quand la mairie de Toulouse et la métropole au CAC40 ???

On sait ce que génère à terme ce type d'opposition : la fin du service public. Nous devons nous opposer à cette politique.



\* à compléter par vous-même

## Après consultation des agents des crèches

SUDCT31 et les agents réclament une compensation minimale pour les conséquences liées à cette nouvelle organisation des congés à savoir : la forfaitisation des 6 jours de RTT, des 2 jours de hors période et du jour de fractionnement. Pour nous, ces jours doivent être acquis en début d'année. L'administration propose la forfaitisation des RTT mais n'a pas l'intention de l'appliquer strictement puisqu'elle envisage de tenir compte de l'absentéisme. En conséquence, nous demandons qu'un seuil de tolérance soit appliqué pour les agents qui ne dépassent pas les 36 jours normalement travaillés en absence. C'est-à-dire que si l'agent est absent moins de 36 jours sur l'année, il conserve la totalité des 6 RTT. Pour le moment nous n'avons pas de réponse pour les jours hors période et le jour de fractionnement. Les agents demandent également plus de souplesse en ce qui concerne le jour non travaillé à la quinzaine. C'est-à-dire la possibilité de le déplacer pour constituer une semaine de congés.

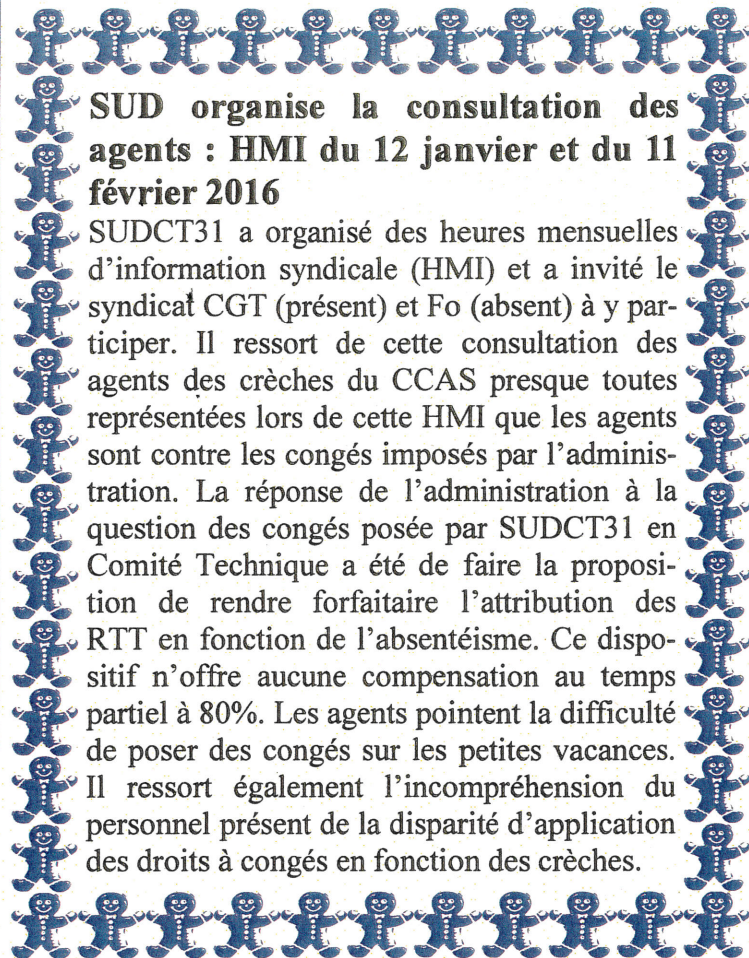
Satisfaire ces revendications, c'est permettre aux agents qu'ils soient à temps partiel ou non de pouvoir programmer des congés hors fermetures sur les périodes de petites vacances : 1 période de vacances scolaires pour les temps partiel à 80 % et 2 pour les temps plein.

## Tentative de passage en force sans consultation des représentants du personnel en Comité Technique...SUD veille!!!

La direction du CCAS a imposé depuis plusieurs années des fermetures des crèches 3 semaines et 2 jours l'été. En 2015, une plaquette a été distribuée aux parents le premier jour des congés d'été 2015 les informant de nouvelles dispositions pour 2016.

Ces mesures impliquent 1 journée pédagogique en moins sur les 2 existantes jusqu'alors. De fait il n'y a plus de temps prévu pour la remise en route à la réouverture des services. 25 jours de congés imposés : 4 semaines l'été, 2 ponts et 1 semaine à Noël.

**Ces mesures n'ont pas été annoncées aux représentants du personnel avant leur mise en œuvre. Ce fonctionnement est inacceptable et bafoue le rôle du Comité Technique.** En effet, la direction du CCAS aurait dû prendre l'avis des représentants du personnel en Comité Technique avant d'entreprendre toute mise en œuvre de cette mesure. C'est le syndicat SUDCT31 qui a interpellé l'administration et posé la question de cette nouvelle organisation des congés en Comité Technique du 15 octobre 2015 ( qui à ce jour n'est toujours pas terminé !!!).



## SUD organise la consultation des agents : HMI du 12 janvier et du 11 février 2016

SUDCT31 a organisé des heures mensuelles d'information syndicale (HMI) et a invité le syndicat CGT (présent) et FO (absent) à y participer. Il ressort de cette consultation des agents des crèches du CCAS presque toutes représentées lors de cette HMI que les agents sont contre les congés imposés par l'administration. La réponse de l'administration à la question des congés posée par SUDCT31 en Comité Technique a été de faire la proposition de rendre forfaitaire l'attribution des RTT en fonction de l'absentéisme. Ce dispositif n'offre aucune compensation au temps partiel à 80%. Les agents pointent la difficulté de poser des congés sur les petites vacances. Il ressort également l'incompréhension du personnel présent de la disparité d'application des droits à congés en fonction des crèches.

## Rappel des faits

- **Fin juillet 2015** l'Administration annonce que les crèches fermeront 4 semaines l'été 2016.
- **Comité Technique du 15 octobre 2015** Monsieur ROUGE Vice Président du CCAS nous informe que les 4 semaines de fermeture ne sont pas négociables. Il propose une réunion de travail sur les modalités d'application.
- **Le 11 décembre 2015 réunion de travail** avec Mr Sendra(drh), Mesdames Beury(coordinatrice des crèches) et Didiot (Secrétaire Général du ccas) ainsi que les représentants des syndicats SUDCT31, CGT et FO. Lors de cette réunion l'administration propose que les 6 rtt soient forfaitisées pour les temps pleins en fonction du présentéisme des agents.
- **Réunion le 14 décembre 2015** avec madame Beury, les directrices de crèche et un agent de chaque crèche sur le Fonctionnement de l'été 2016.
- **Comité technique du 18 décembre** Annulé par l'administration faute de présence des représentants de l'administration à l'exception du Vice Président du CCAS.
- **Le 12 janvier 2016** SUDCT31 organise une réunion HMI afin d'informer les agents.

- **Comité technique du 28 janvier 2016** L'administration propose les 6 rtt forfaitisées les syndicats en veulent plus. Ils demandent la forfaitisation des 2hp et du fractionné. Suite à une situation bloquée, les représentants du personnel n'ont pas émis d'avis au CT et ont proposé de prendre le temps de consulter le personnel.
- **Le 11 février 2016 : HMI.** SUDCT31 organise une HMI et invite la CGT (présente à la réunion) et FO (absente de la réunion). Le personnel présent nous fait part de leurs inquiétudes et de leur opposition à ces congés imposés.
- **Entrevue le 18 février avec Mr Sendra, Mme Beury et SUD (CGT et FO absents).** Nous avons porté vos inquiétudes et nous avons défendu votre positionnement qui est d'obtenir les RTT, les 2HP et le fractionné forfaitisés. Nous avons aussi fait part de votre mécontentement sur la décision de fermer les crèches sans avoir consulté le personnel qui a la forte impression de ne plus être écouté ni par la direction du CCAS ni par les directions de crèches.

**SUDCT31-CCAS**

Mail [Sudct31.ccas@gmail.com](mailto:Sudct31.ccas@gmail.com)

Blog : [sud-ccas-toulouse.eklablog.com](http://sud-ccas-toulouse.eklablog.com)

Tel: 05.61.58.85.39 (rep)



Union  
syndicale  
**Solidaires**